

1. Présentation des objectifs

Alors que dans la société française contemporaine, la jeunesse semble poser problème en tant que groupe qu'il faut à la fois protéger, contrôler, et former à la citoyenneté, l'organisation d'une école thématique privilégiant une approche historique de longue durée mais aussi ouverte au dialogue avec les autres disciplines des sciences sociales nous a semblé opportune. Cette école thématique fait le pari de la diachronie comme grille pertinente d'analyse pour relire et réinterpréter les problèmes contemporains.

Loin des analyses anciennes en terme de contrôle social qui développaient l'image d'un pouvoir et de normes imposés à la jeunesse par le haut, Etat ou société adulte, le recours au concept de régulations sociales permet de restituer aux jeunes leur fonction d'acteurs, et par un renversement de perspective de faire de la jeunesse non plus un objet mais un sujet d'histoire. L'angle des régulations sociales est ainsi particulièrement opérationnel pour historiciser les relations qu'une société entretient avec sa jeunesse, analyser la place, les contours de cette jeunesse à partir des points de contact avec des actions ou politiques publiques.

2. Les comités

<i>Comité scientifique</i>	<i>Comité d'organisation</i>
Jean-Claude Farcy (Cnrs) Jean-Marie Fecteau (Uquam) Benoît Garnot (Université de Dijon) Claude Gauvard (Université Paris 1) Gérard Mauger (Cnrs) Jean-Noël Luc (Université Paris IV) Jacques-Guy Petit (Université d'Angers)	Annie Antoine (CERHIO/Université de Rennes 2) Eric Pierre (CERHIO/Université d'Angers) Pascale Quincy-Lefebvre (CERHIO/Université d'Angers) Noël-Yves Tonnerre (CERHIO/Université d'Angers)

3. Déroulement de l'école thématique

L'école thématique prendra la forme de conférences, d'une table-ronde, de projections, et d'ateliers ouverts au débat. Elle sera organisée autour de 4 axes.

- 1) *Jeunesse (s), justice et conflits*
- 2) *Jeunesse(s), risques et protection*
- 3) *Jeunesse(s), genre et sexualités*
- 4) *Jeunesse (s), sociabilité et loisirs*

3.1 Jeunesse(s), justice et conflits

Le stéréotype affirmant la forte propension de la jeunesse à causer désordres, violences et actes délinquants est ancien. Depuis l'Ancien Régime au moins, il existe une tendance à affirmer la surreprésentation de la jeunesse, masculine en particulier, dans de nombreux actes déviants, individuels ou collectifs. La jeunesse semble poser problème tant au sein des communautés qu'à l'intérieur des familles. Au centre de nombreux conflits se trouvent les questions de l'autorité, du pouvoir (social et familial) et de l'autonomie de la jeunesse. La société semble alors hésiter entre la tolérance pour des comportements considérés comme passagers et la crainte.

A partir du XIX^e siècle, conjointement à un processus plus global d'affinement des catégories d'âges (enfance, adolescence, jeunesse), se développe une justice spécifique aux mineurs. Ce phénomène est d'abord visible dans les établissements de correction avant de toucher le système judiciaire, avec la naissance en 1912 du tribunal des enfants et adolescents, puis du juge des enfants en 1945. Parallèlement, tout un personnel « spécialisé » apparaît (assistantes sociales, éducateurs spécialisés, délégués à la liberté surveillée, etc.). Ainsi, ce champ particulier doit être abordé dans une triple dimension : lois et normes, institutions, acteurs. La justice des mineurs représente un exemple particulièrement intéressant d'une justice « socialisée » cherchant à apporter certaines réponses aux questions sociales.

Ce thème permet aussi de percevoir les attentes et les craintes de la société adulte à l'égard de la jeunesse.

3.2 Jeunesse(s), risques et protection

La jeunesse est une projection complexe des fantasmes des adultes. Comme entre-deux ou état à part entière, elle est facilement associée à l'idée de dangers et/ou de risques. Plus particulièrement à partir de l'époque moderne, mais ce point mérite d'être discuté, les jeunes deviennent une cible privilégiée des processus de normalisation et d'acculturation d'une société soucieuse de former les adultes de demain. Entre dépendance et autonomie, le jeune est « un danger » ou est « en danger » dans une société qui fait de la jeunesse un objet et un enjeu du processus de modernisation des sociétés occidentales. Double discours ? Double pratiques ? Le dialogue avec le jeune est ambigu et le territoire, celui de la protection de la jeunesse, difficile à cerner entre assistance et répression, entre contraintes et libertés.

Que cherche l'adulte qui veut protéger physiquement, moralement, spirituellement le jeune ? Que nous disent les dangers de la jeunesse sur les inquiétudes d'une époque, ses normes, ses savoirs ? Comment, historiquement et culturellement, la part de protection dans la socialisation des jeunes construit le sentiment de séparation avec le monde des adultes et dessine, à sa manière, un ou des statuts des jeunes dans nos sociétés ?

Alors que s'opère une « repensée » de la protection de la jeunesse en termes de droits et libertés, les réflexions attendues participent à un débat plus large sur l'avènement du sujet moderne. Elles devraient également pouvoir nous renseigner sur l'historicité d'un enjeu majeur pour toute société : le « devenir adulte » à l'échelle d'un individu, d'un groupe, d'une société.

3.3 Jeunesse(s), genre et sexualités

On ne *régule* pas de la même manière les garçons et les filles : les uns et les autres mènent des vies souvent séparées dans des institutions et/ou des groupes non mixtes. La mixité, qui n'était encore qu'une utopie dans la France du XIX^e siècle, reste d'ailleurs une réalité inachevée de nos sociétés contemporaines. Le questionnement sur la différence des sexes (perçue et construite), autrement dit, sur le *genre*, est essentiel si l'on cherche à comprendre à quelles régulations sociales « la » jeunesse est mêlée. On a envie de dire : soumise. Il y a des jeunesses... et celle des filles est, par exemple, plus courte. On marie dans les cités grecques des filles pré pubères... (Pierre Brûlé). Âge crucial pour l'intériorisation des normes de genre, l'adolescence est le temps de l'apprentissage des rôles sexués, géré et contrôlé par la famille, la communauté villageoise, mais aussi par l'école, l'armée... Une préoccupation majeure domine cet apprentissage : contrôler la sexualité juvénile, dans ses expressions les plus variées. Des normes s'imposent et imposent le genre ; la « vocation » conjugale et maternelle est l'horizon des futures femmes, tandis que les futurs hommes sont préparés à des devoirs civiques et sociaux. Pour quels résultats ? (les déviances et leurs traitements). A quel prix ? (travaux sur la souffrance masculine). Peut-on, avant les années 1968 marquées par l'aspiration d'une large partie de la jeunesse occidentale à la « libération sexuelle », identifier d'autres moments de protestation des jeunes contre l'ordre moral ?

3.4 Jeunesse (s), sociabilité et loisirs

L'étude des sociabilités juvéniles et, en particulier, celles du groupe des jeunes hommes, représente un thème classique de l'historiographie. Ainsi, si la fonction sociale du groupe des jeunes hommes, en tant qu'organisateur des festivités locales et régulateur des « débordements » des communautés semble bien connue, il reste à s'interroger sur l'historicité de ces formes de sociabilités, sur leur émergence, leur relation à la société adulte, ainsi que leur disparition progressive au profit d'autres formes de sociabilité. Reste aussi posée la question des jeunes filles.

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, conjointement à la déstructuration de la sociabilité juvénile traditionnelle se mettent en place de nouvelles pratiques de loisirs (associations d'éducation populaire, sportives, artistiques, etc.), qui favorisent l'émergence de nouvelles formes d'encadrement, ainsi qu'une certaine mise sous tutelle de la jeunesse. La première moitié du XX^e siècle représente l'âge d'or des mouvements de jeunesse les plus variés. Elle voit aussi l'émergence des politiques publiques visant la jeunesse et la mise en place d'une co-gestion, Etat/Collectivités territoriales/Association, des questions concernant la jeunesse. Parallèlement coexistent des formes non structurées de sociabilités juvéniles qui souvent inquiètent (phénomène des bandes). Les organisations de jeunesse et leur fonctionnement sont largement remis en cause par les jeunes eux-mêmes dans les années 1960. De nouvelles pratiques culturelles (importance de la musique) apparaissent alors, ainsi que de nouvelles façons de se conduire.

3.5- Table ronde : Jeunesse(s), sciences et pouvoir

« La jeunesse » a été de longue date érigée en objet scientifique, d'abord sous l'angle des dangers qu'une fraction d'entre elle représentait (les mineurs déviants et délinquants) mais aussi parce que, en tant que porteuse de l'avenir d'une nation, elle constitue un enjeu éminemment politique. Dès lors, ce

sont les rapports entre science et pouvoir qu'il convient d'interroger : en ce domaine, la réflexivité liée aux pratiques professionnelles des uns et des autres apparaît indispensable. Les modalités de diffusion, d'imprégnation et d'appropriation des élaborations savantes parmi les milieux politiques et médiatiques méritent tout autant d'être analysées, pour mieux saisir ce qu'induisent de transformation voire de dénaturation leur circulation et leur vulgarisation, entendu au sens strict du terme.

Animatrice : Ludivine Bantigny (Historienne)

Intervenants : A.Bruel (Juge des enfants), Dominique Youf (philosophe), A.Weill-Barais (psychologue), Philippe Robert (Sociologue)

4. Liste des intervenants

Ludivine Bantigny (Université de Rouen)
Christine Bard (Université d'Angers)
Jean-Pierre Bardet (EHESS)
Lydie Bodiou (Université de Poitiers)
A.Bruel (Ancien juge des enfants)
Pierre Brulé (Université de Rennes 2)
Frédéric Chauvaud (Université de Poitiers)
Jean-Claude Farcy (Centre Georges Chevrier, CNRS)
Jean Marie Fecteau (Université du Québec à Montréal, Canada)
Mathias Gardet (Université de Paris VIII)
Ivan Jablonka (Université du Maine)
Sébastien Lepajolec
Patricia Loncle (Ecole nationale de la santé publique, Rennes)
Jean-Noël Luc (Université de Paris IV) (sous réserve)
Gérard Mauger (Centre de sociologie européenne, CNRS)
Fernando Mora (Université de Cordoue, Espagne)
David Niget (Université catholique de Louvain)
Nicole Pellegrin (IHMC, CNRS)
Jacques-Guy Petit (Université d'Angers)
Eric Pierre (Université d'Angers)
François Ploux (Université de Bretagne-sud)
Pascale Quincy-Lefebvre (Université d'Angers)
Nicolas Renahy (INRA)
Philippe Robert (Gern-Cnrs)
Rebecca Rogers (Université de Paris V)
Odile Roynette (Université de Besançon)
Ilaria Taddéi (Université de Grenoble)
Françoise Tétard (Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, CNRS)
A.Weill-Barais (Université d'Angers)
Dominique Youf (Ministère de la Justice)
J.J.Yvrel (Ministère de la Justice)

4. Modalités pratiques

3.1 Sites web

Site de la délégation régionale Bretagne Pays de Loire : www.dr17.cnrs.fr/Fp/offres_formnat.htm

Site du CNRS : www.cnrs.fr/formation/fp/ecoles_internet/menu_internet.php

Site Angers : www.univ-angers.fr

Site Confluences : www.univ-angers.fr/confluences

Sites spécialisés : <http://calenda.revues.org/>

3.2 Coordonnées

Contacts Scientifiques :

Eric Pierre (université d'Angers)
Tel. : 02.99.14.18.91 - Fax. : 02.99.14.18.95
eric.pierre@univ-angers.fr

Mme P Quincy (université d'Angers)
Tel. : 02.99.14.18.91 - Fax. : 02.99.14.18.95
pascale.quincy-lefebvre@wanadoo.fr

Contacts administratifs :

Jean-Charles Sinaud
Tel. : 02.99.14.18.91 - Fax. : 02.99.14.18.95
jean-charles.sinaud@uhb.fr

Anne-Marie Houillère
Tel. : 02.99.14.17.84 - Fax : 02.99.14.18.95
anne-marie.houillere@uhb.fr

Giliane Thibault
Tel. : 02.41.72.12.16 - Fax : 02.41.72.12.00
giliane.thibault@univ-angers.fr

3.3 Lieu et accès

Centre Culturel de l'Ouest

Abbaye Royale de Fontevraud (CCO)
BP 24-49 590 Fontevraud l'Abbaye
Tél : 02 41 51 73 52 | Fax : 02 41 38 15 44
abbaye@abbayedefontevraud.com
www.abbaye-fontevraud.com



Située : 18 km de Saumur, 60 km de Tours,
77 km de Poitiers, 78 km d'Angers, 164 km de Nantes et 300 km de Paris.

Depuis Angers et Tours : autoroutes A10, A11, A85

Depuis Paris : autoroute A10, sortie 24, Chinon, Langeais, Port-Boulet, Candès St Martin, Fontevraud

Gares SNCF :

De Nantes (ligne rapide TER Interloire Nantes-Orléans via Angers et Saumur Desserte TGV à Saumur (liaison Nantes-Lyon via Massy-Palaiseau)

De Paris - lignes TGV via Tours, Angers ou Saumur - de Massy Palaiseau : un TGV direct Massy/Saumur (A/R)

Aéroports :

Aéroport international de Nantes-Atlantique (1h30.)

Aérodrome de Saumur (20mn)

Aéroport de Tours (45mn)

Aéroport d'Angers (1h00),

Aéroport de Poitiers (1h00)

3.4 Un peu d'histoire...

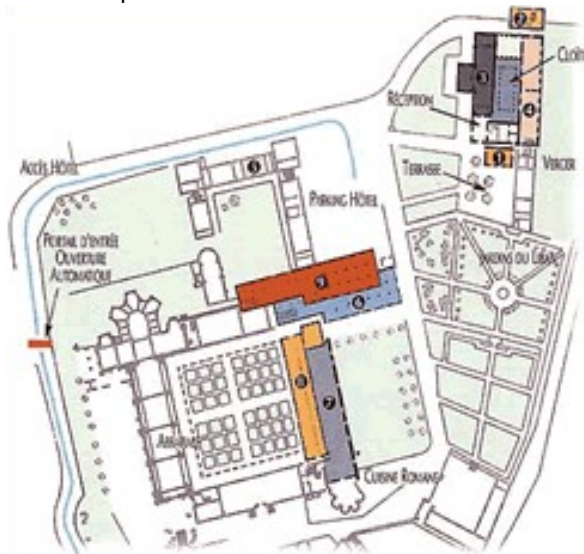


C'est au carrefour de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine que l'abbaye de Fontevraud fut érigée en 1101 par Robert d'Arbrissel qui choisit pour s'y fixer ce lieu qui lui fut concédé par les seigneurs de Montsoreau et de Montreuil-Bellay. Le pape Urbain II lui avait donné en 1096 mandat d'être un " ..sèmeur du verbe divin..". Son talent et son rayonnement d'évangéliste attirèrent autour de sa prédication itinérante une troupe hétéroclite de clercs et de laïcs, d'hommes et de femmes. Pressé par l'Église de sédentariser ce regroupement humain, Robert choisit un site qui relevait alors du diocèse de Poitiers dont l'évêque était un de ses amis.

Dans sa volonté de montrer que l'évangile était le même pour chacun -quels que soient son sexe, sa condition, son histoire - Robert créa un ordre double à la fois masculin et féminin. Une fois sédentarisé, il lui fallut organiser les différents groupes de la communauté qui vivaient sur le site.

Le plan de la cité correspond à cette préoccupation : il comprend des bâtiments distincts destinés aux vierges, aux femmes veuves ou abandonnées, aux frères prêtres ou convers, aux personnes ayant en charge les lépreux. Lorsque d'Arbrissel abandonna la direction de l'ordre, il voulut, décision révolutionnaire, qu'elle soit assurée par une femme. " Dieu changea de sexe " commenta plus tard Michelet.

Les traits essentiels de l'organisation spatiale de la cité résistèrent au temps. S'adjoignirent aux constructions existantes elles-mêmes remaniées, des bâtiments nouveaux destinés aux novices, aux moniales âgées, à l'administration de l'ordre qui essaima en France, en Angleterre et en Espagne.



L'histoire architecturale de l'Abbaye est mieux connue grâce aux récentes recherches archéologiques. L'abbatiale date de la première moitié du XIIe siècle : restaurée grâce à Magne (qui fut de 1902 à 1910 l'architecte chargé du monument) elle abrite les gisants Plantagenet voulus par Aliénor d'Aquitaine ; la cuisine romane est un exercice de style très élaboré où jouent l'octogone, le carré et le triangle ; des bâtiments conventuels apportent les uns un témoignage du début et du milieu du XVIe siècle et les autres du XVIIe.

Quelques constructions datent du XVIIIe siècle dans la cour d'entrée pour l'abbesse et dans le jardin pour celles des filles de Louis XV qui y furent élevées.

À la Révolution, le domaine devient bien national et commence à tomber en ruine lorsqu'en 1804, Napoléon 1er signe le décret qui en fera une prison ouverte après dix ans de travaux.

Pour installer la centrale pénitentiaire, l'ingénieur chargé des travaux respecte les grandes masses de l'Abbaye. Parmi les adjonctions subsistantes, après deux siècles de remaniement, la poterne de la prison avec ses deux guichets à pointe de diamant encadrant une porte sévère flanquée de deux colonnes basses et massives.

C'est en 1963 que l'Abbaye est restituée au ministère de la culture qui en a confié la gestion au centre culturel de l'Ouest, association créée en 1975 et pilotée par la région des Pays-de-la-Loire.